MAIRIE DE LABATUT
101 rue des Pyrénées
09700 LABATUT
05 61 60 34 07
mairie@labatut09.fr
http://www.labatut09.fr
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2025_017

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Date de la convocation : **23 JUIN 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	**07**	**07**
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
07	**00**	**00**
Adoptée		

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, Mme Emilie CANCEL, Mme Bernadette PECCATTE, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO
Étaient représentés :
Étaient Absents & excusés : M Jean-Jacques BELBEZE, M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : ***Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.***

OBJET : **Modification des statuts du SIAHBVA**

M le Maire informe le conseil municipal que le SIAHBVA a changé l'adresse de son siège social dans le but de regrouper tous les agents aux ateliers, 19 rue de l'Avenir 09700 SAVERDUN.

Dans sa séance du 04 avril 2025, le comité syndical a approuvé la modification statutaire suivante :
« Art7 : Siège : le siège du SIAHBVA est fixé à SAVERDUN (09700), 19 rue de l'Avenir. »

Il nous appartient d'accepter ou de refuser cette modification des statuts.

M le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification et la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts du SIAHBVA et mandate Monsieur Le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire **M Jean CRESPY**	**Secrétaire de séance** **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ**
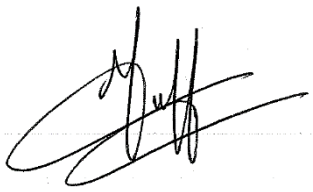	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 03 juillet 2025